

AUTOGESTION ET ÉTAT FORT...

Sur le principe de subsidiarité

"(...) Que l'autorité publique abandonne aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance ou (elle) disperserait à l'excès ses efforts.

Sur le fascisme italien: "(...) Récemment, ainsi que ne l'ignore, a été inaugurée une organisation syndicale et corporative d'un genre particulier (...). L'objet même de notre encyclique nous fait un devoir de la mentionner et de lui consacrer quelques réflexions opportunes. (...) Les corporations sont constituées par les représentants des syndicats ouvriers et patronaux d'une même profession et d'un même métier. (...) Grève et lock-out sont interdits: si les parties ne peuvent se mettre d'accord, c'est l'autorité qui intervient. Point n'est besoin de beaucoup de réflexion pour découvrir les avantages de l'institution.

Pie XI, pape : encyclique "Quadragesimo Anno", sur la restauration de l'ordre social, 15 mai 1931.

"Le droit de coalition est la première liberté des travailleurs, sans elle, toutes les autres ne sont qu'apparence vaine".

Jules Ferry, 1862.

Au cours d'une récente entrevue avec le Bureau confédéral, Claude Évin a déclaré qu'il était partisan de «*l'autogestion dans un État fort*». Bien que je ne sois pas sûr que Claude Évin en ait très exactement conscience (il ne faut pas trop demander!), c'est, à quelques nuances de vocabulaire près, la thèse que Rhœm et ses amis soutenaient en 1933 et qui a abouti... à la *Nuit des longs couteaux*. Espérons, quand même, que notre fringant Ministre de la Santé échappera à un aussi funeste destin!

Il n'empêche que la frénésie liberticide du pouvoir «*socialiste*» a quelque chose de positivement effrayant.

Nous vivons dans un pays où, depuis des lustres, cohabitent harmonieusement une «*médecine libérale*» complétée par un système d'hospitalisation publique de qualité. Pourquoi vouloir remettre en cause cet équilibre? Pourquoi vouloir tout étatiser au mépris de nos libertés fondamentales?

Face à l'accord scandaleux signé à la sauvette par un Conseil d'administration de la C.N.A.M. avec un pseudo-syndicat de médecins créé à l'initiative du pouvoir pour lui servir de «*courroie de transmission*», les médecins, dans leur immense majorité, ont bien réagi. Mais il ne faudrait pas (et pas seulement les médecins!) qu'ils se laissent mystifier par l'idéologie de la «*maîtrise des dépenses de santé*» qui sert de prétexte à remettre en cause leur indépendance et le droit à la santé. L'avenant et son prolongement (accord avec la *Mutualité française*) tendent à embrigader les médecins dans un système caporalisé dont la maîtrise n'appartiendrait même pas à la *Sécurité sociale* mais à la *Fédération nationale de la Mutualité française* dont on connaît les liens étroits qui la lient au parti du pouvoir.

Profitons-en pour préciser qu'en ce qui nous concerne, en matière de protection sociale, au contraire de la nomenclature «*socialiste*» et C.F.D.T., nous préférons le paritarisme au tripartisme ou à toute autre forme d'étatisme.

De ce point de vue, il serait dangereux, par exemple, que les organisations ouvrières et patronales confient la présidence de l'U.N.E.D.I.C. à un C.F.D.T., c'est-à-dire à un agent du pouvoir. Ce serait, à brève échéance, la mise en place du «*grand service de l'emploi*», c'est-à-dire la mort du régime paritaire de l'assurance chômage et, les choses étant liées, un pas en avant vers le «*mouvement politico-syndical*» cher à Yannick Simbron et à quelques autres. C'est dire combien, en la matière, nos instances confédérales devront être vigilantes.

Dans ces différents domaines, le C.N.P.F. a fait preuve, jusque maintenant, d'un certain réalisme. Il ne

s'est pas laissé circonvenir par ceux qui, en son sein, rêvent de transformer l'entreprise de «*moyen de production*» en une sorte de «*communauté religieuse*» vouée à l'affrontement idéologique et à l'impuissance économique!

Mais rien n'est jamais définitivement acquis, et on est en droit de s'interroger sur le contenu du projet C.N.P.F. d'accord sur la formation professionnelle. Nos interlocuteurs patronaux ne devraient pas se méprendre. Le «*corporatisme*», qu'une prochaine encyclique va s'efforcer de remettre à la mode, est très exactement le contraire du «*libéralisme*». C'est l'application concrète du principe de subsidiarité. C'est, dirait Évin, «*l'autogestion dans un État fort*»... C'est le fascisme!

Alexandre HÉBERT.
